



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 76728

Texte de la question

M. Yves Nicolin appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le test de dépistage du cancer colorectal. Ce cancer, responsable de plus de 17 000 décès chaque année connaît 42 000 nouveaux malades par an. Néanmoins, les risques d'en mourir diminuent fortement si l'on participe régulièrement au dépistage. En janvier 2015, la Direction générale de la santé (DGS) a enjoint les acteurs du programme de dépistage de détruire, sans les analyser, les prélèvements de selle et tests au gaïac reçus après le 31 janvier 2015 afin d'assurer une transition vers un nouveau test de dépistage. S'ajoute aux conséquences humaines et politiques, une réelle perte financière liée à la rupture du dépistage (soit 4 mois sans dépistage), celle-ci supportée par l'assurance maladie. À cet égard, il souhaite connaître le coût de ce dysfonctionnement. Dès lors, il lui demande de bien vouloir l'éclairer sur ce point.

Texte de la réponse

Le cancer colorectal est le 2e cancer le plus meurtrier en France, avec plus de 17 500 décès par an. Le test au Gaiac « Hemoccult », utilisé depuis plusieurs années pour le dépistage organisé du cancer colorectal, est remplacé en 2015 par un test immunologique plus performant (il peut détecter 2 à 2,5 fois plus de cancers et 3 à 4 fois plus d'adénomes), plus fiable (il ne peut pas être rendu positif par une alimentation particulière) et plus simple d'utilisation pour les personnes dépistées (1 seul prélèvement contre 6 actuellement). Il s'agit d'une avancée majeure pour faire progresser le dépistage de ce cancer encore bien trop fréquent dans notre pays. Les anciens tests au Gaiac ont été arrêtés début 2015 pour mettre à disposition ce nouveau test auprès des professionnels de santé et des personnes à dépister. Les nouveaux tests immunologiques ont été mis à disposition des médecins et des structures de gestion en avril et les médecins ont été formés à l'utilisation de ce nouveau test à l'aide de kits de dépistage dès le 15 mars 2015. Depuis le 5 mai dernier, date du lancement officiel du nouveau test de dépistage, ce sont près de 9 millions de Français qui, en 2015, bénéficieront du nouveau test immunologique. Les personnes ayant réalisé l'ancien test début 2015 sans possibilité de lecture par les centres de lecture du test au Gaiac seront invitées en priorité. Il faut rappeler que l'enjeu de ce dépistage est la fréquence de sa réalisation, tous les deux ans et sa régularité entre 50 et 74 ans. Ainsi, avec les nouveaux tests immunologiques, toutes les personnes à dépister le seront dans des conditions qui garantissent la qualité et la fiabilité des résultats.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76728

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2059

Réponse publiée au JO le : [26 mai 2015](#), page 3956